

REUNION DRH / Syndicats SUR LE NOUVEAU STATUT DES TSM

Ce qui a avancé:

- Les TSM2 vont tous gagner des indices, cela n'était pas le cas lors de la présentation précédente et nous en avions fait la remarque. Ils deviennent tous TSM1 dans le « Nouvel Espace Statutaire »
- On aura un statut à 2 grades, le recrutement permettra d'être TSM1 directement.
- Un seul de nos collègues, anciennement TM, sera TSM2

Reclassement dans ce nouveau statut:

Les reclassements permettent en premier lieu une amélioration indiciaire pour tous. Toutefois, pour certains échelons, elle est assez faible.

L'objectif a été d'éviter de reclasser certains agents dans un ordre inverse à l'ordre actuel (ex. des TSE1/7 qui passeraient devant des actuels CT.)

C'est assez difficile mais on y parvient, notamment en modulant l'ancienneté conservée, parfois en l'améliorant. Par rapport au projet lisible en pièce jointe, il a été demandé des ajustements pour des CT5 : on leur ajouterait 6 mois d'ancienneté au-delà de 2 ans et demi, sous réserve d'accord de la DGAFP (ministre Woerth).

Aussi, point de vue grille indiciaire, la CFDT-Météo est quasi satisfaite.

Ce qui bloque encore :

L'article 9 définissant ce nouveau statut fixe les conditions d'accès de TSM1 à CT selon les différentes modalités. Il se fera à ¾ par examen. Un seul syndicat, majoritaire, est en faveur d'une telle proportion. Tous les autres dont la CFDT-Météo sont contre ce passage d'examen.

Cet « examen »prendra dorénavant en compte les activités commerciales et communication (comme demandé par la CFDT-Météo lors de la dernière réunion).

Le hic est que la direction envisage de transformer cet examen en concours. Les admis ne seront pas tous promus (cela dépendra du ratio promus / promouvables) et certains devront donc le repasser une fois, deux fois, peut-être plus.

La CFDT-Météo maintient plus que jamais sa position et dénonce cet examen qui ne reflétera pas les compétences professionnelles de l'agent mais sa faculté au(x) bachotage(s)!

Par ailleurs, aujourd'hui, certains collègues attendent justement d'être promus. Ils ont réussi leur examen. Il faut qu'ils en gardent un bénéfice. La seule solution est d'étudier une compensation en primes. La DGAFP a en effet écarté toute solution statutaire.

Il faudra être vigilant sur ce point d'attribution de primes.

Ce qui reste à traiter :

Les aspects indemnitaires (primes) puis formation et cursus scolaire seront vus dans des réunions ultérieures.